

Séance ordinaire du 30 avril 2026

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Hubert LAPORTE

PRESENTS :

MM Henri PUYAU-PUYALET, Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Antoine DE TOURNEMIRE, Pierre COTSAS, Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, Sébastien CANTERO, Luc DUTRUCH, Jean-Paul ESCORIHUELA, Serge FERNANDES, Paul MARROC, Sébastien ROUX, Pascal COURTAZELLES, Claude PULCRANO, Olivier LAFEUILLADE, Mmes Nathalie CHANSARD, Corinne JEAN-THÉODORE, Sylvie AYAYI, Corinne CANUDO, Fabienne FITAL, Christine GALLOT, Johanna JAVELLE, Julie LAMBERT-PARRET, Laëtitia DA COSTA, Marie-Geneviève ORNON, Sandrine VAN DE MOSSELAER

EXCUSES :

Madame Julie TOURNÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri PUYAU-PUYALET
Monsieur Sébastien FAURIAT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul ESCORIHUELA
Monsieur Marc ARLABOSSE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie AYAYI

ABSENT :

Monsieur François SPAGNOL

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 21/04/2026

Nombre de Conseillers : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

D.2026-04-24 : Vote budget principal 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L. 5211-9-2, L. 5211-10 et L.5211-29,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport du président,

Le budget principal 2026 de la communauté de communes s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant global de 28 915 739,34 € :

- 21 537 028,38 € pour la section de fonctionnement
- 7 378 710,96 € pour la section d'investissement

Détaillé comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
60 - Achats	70 100,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 604 681,81 €
61 - Services extérieurs	703 668,00 €	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	45 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	251 020,00 €	013 - Atténuations de charges	45 000,00 €
63 - Impôts taxes versements assimilés	25 100,00 €	70321 - Redevance d'occupation du domaine public	20 000,00 €
011 - Charges à caractère général	1 049 888,00 €	70875 - Par les communes membres du GFP (ouvert dans le budget d'un GFP)	1 500,00 €
621- Personnels extérieurs	15 000,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 500,00 €
633 - Impôts taxes versements assimilés sur rémunération	14 236,32 €	73221 - FNGIR	468 331,00 €
64 - Charges du personnel	844 898,40 €	735 - Fraction de TVA	6 305 902,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	874 134,72 €	73 - Impôts et taxes	6 774 233,00 €
739 - Reversement et restitutions sur impôts et taxes	7 686 529,87 €	731 - Fiscalité locale	5 284 978,00 €
014 - Atténuations de produits	7 686 529,87 €	7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	3 562 994,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 261 618,58 €	7346 - Taxe gestion des milieux aquatiques	424 703,00 €
681 - Dotations aux amort. aux dépréciations et aux provisions	140 851,34 €	731721 - Taxes de séjour	72 608,58 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 851,34 €	731 - Fiscalité directe	9 345 283,58 €
6531 - Indemnités, frais de mission et de formations des élus	137 000,00 €	741124 - Dotation d'intercommunalité	410 863,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	2 000,00 €	74126 - Dotation de compensation des groupements de communes	1 144 742,00 €
655 - Contributions obligatoires	5 003 275,61 €	744 - FCTVA	25 000,00 €
657 - Charges d'interventions pour comptes propres - subventions	1 299 003,70 €	747 - Participations	122 396,00 €
65811 - Droit utilisation - Informatique en nuage	5 160,00 €	74832 - Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	1 041 596,00 €
65888 - Autres	150,00 €	74833 - Etat - Compensation au titre de la TFNB	1,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 446 589,31 €	748721 - dotation de gestion locale recue	1 731,00 €
661 - Charges d'intérêts	77 416,56 €	74 - Dotations, subventions et participations	2 746 329,00 €
66 - Charges financières	77 416,56 €	75 - Autres produits de gestion courante	1,19 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 537 028,38 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 537 028,38 €

Investissement

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
1641 - Emprunts en euros	537 336,43 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	5 261 618,58 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	537 336,43 €	28041512 - amortissement	140 851,34 €
2033 - Frais d'insertion	5 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 851,34 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	10222 - F.C.T.V.A	500 000,00 €
204132 - Départements - Bâtiments et installations	316 412,00 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	646 026,39 €
2041412 - Communes du GFP - Bâts et installations (Fonds de concours)	1 174 232,74 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 146 026,39 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 490 644,74 €	1311 - Etat et établissements nationaux	148 996,50 €
2313 - Constructions	10 000,00 €	1313 - Départements	190 000,00 €
2315 - GEMAPI	606 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	338 996,50 €
OP n° 11 Voirie	3 394 729,79 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	491 218,15 €
OP n° 13 Informatique	10 000,00 €		
OP n° 17 Mobilité	500 000,00 €		
OP n° 18 Ouvrages D'art (ech 5)	75 000,00 €		
OP n° 19 Collège Montussan	100 000,00 €		
OP n° 20 Caserne St Sulpice	400 000,00 €		
op n° 21 Prévention des risques Inondation	250 000,00 €		
23 - Immobilisations en cours	5 345 729,79 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 378 710,96 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 378 710,96 €
TOTAL DEPENSES	28 916 739,34 €	TOTAL RECETTES	28 916 739,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Approuver le budget primitif 2026 du budget principal de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence, comme indiqué ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 30 avril 2026

Le Président

Hubert LAPORTE



Le secrétaire de séance

Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr